



Exclusion de garantie suite à un appel téléphonique

Par Chnchilla

Bonjour,

J'aimerais savoir si une assurance a légalement le droit de faire une exclusion de garantie suite à un appel téléphonique pour renseignements sur un autre sujet?

Je m'explique : j'ai appelé une assurance santé animale pour discuter d'une amélioration de formule, au cours de laquelle j'ai mentionné un trouble de santé plus tôt dans l'année qui n'était pas pris en charge par mon contrat actuel. Malgré le fait que mes vétérinaires m'aient affirmé que dans mon cas précis il n'y aurait pas plus de risques à l'avenir de récurrence, l'assurance a noté cette information lors de l'appel sans faire preuve de transparence en me prévenant et, lorsque j'ai fait une demande d'amélioration de contrat, m'a signalé que cette pathologie serait désormais exclue de mon nouveau contrat d'assurance (qui du coup la prend en charge la ou mon ancienne formule non).

Ont-ils le droit légalement de faire une telle action sachant qu'aucun sinistre n'a été déclaré ?

Je vous remercie

Par kang74

Bonjour

Le principe d'une assurance est d'assurer pour un risque qui est susceptible d'arriver ... mais qui n'existe pas encore . Cet état de santé antérieur à cette garantie qui serait susceptible de la prendre en charge exclut donc la prise en charge de toutes conséquences de cette pathologie, qui existait avant l'adhésion de cette nouvelle assurance .

Vous ne l'auriez pas dit, ils l'auraient découvert, ce serait exactement pareil ...

Par isernon

bonjour,

à confirmer, mais une société d'assurance peut retirer une garantie d'un risque particulier lorsqu'elle a eu connaissance de la pathologie.

les vétérinaires vous ont seulement indiqué que dans mon cas précis il n'y aurait pas plus de risques à l'avenir de récurrence.

salutations

Par Chnchilla

Je vous remercie de vos réponses, ceci dit non ils ne l'auraient pas découvert puisqu'en cas de compte rendu vétérinaire dans l'éventualité d'une récurrence, il n'aurait pas été mentionné la précédente car les 2 cas auraient été bien distincts et non liés (donc on ne peut même pas vraiment appeler ça une récurrence si ça devait arriver, juste ça se produit une 2e fois, un peu comme si vous aviez la grippe et l'an d'après la grippe de nouveau c'est juste pas de chance)